

Paris, le 3 avril 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Le CNEAP et SR France : Ensemble pour tisser des liens durables au service des projets professionnels des jeunes et des salariés agricoles

- Consolider les liens entre les professionnels et la formation,
- Valoriser et mieux faire connaître le métier d'agent de remplacement auprès des jeunes en formation,
- Proposer des parcours de formation complémentaires aux jeunes et aux salariés des services de remplacement,
- Initier l'insertion d'agents de remplacement issus des filières service
- Créer des opportunités de périodes de formation en milieu professionnel pour les jeunes en formation,
- Communiquer plus largement sur les services de remplacement

tels sont les objectifs et les ambitions définis par SR France et le CNEAP dans le cadre de la convention signée le mercredi 3 avril 2019.

**SR France et le CNEAP s'engagent ainsi dans un partenariat qui vise à mettre en place un mode fonctionnement opérationnel et de valorisation mutuelle.**



En fort lien avec le monde professionnel et les territoires, le **CNEAP fédère près de 200 sites de formation** répartis sur la métropole et l'outre-mer.

En formation scolaire, par apprentissage et en formation continue, les équipes pédagogiques et éducatives préparent les apprenants, aux métiers de la nature et du vivant, de la 4<sup>ème</sup> à l'Ecole d'Ingénieur :

- 50 000 élèves, étudiants et élèves-ingénieurs
- 6 000 apprentis
- 22 000 stagiaires en formation continue pour adultes

Au-delà de leurs missions de formation et d'insertion professionnelle, les établissements du CNEAP constituent de véritables centres de ressources et un réseau d'employeurs.

Plus d'informations sur [www.cneap.fr](http://www.cneap.fr)

**Service de Remplacement France fédère 370 Services de Remplacement**, 25 fédérations départementales et 12 fédérations régionales.

Les Services de Remplacement ont pour mission de remplacer les agricultrices et les agriculteurs qui souhaitent ou qui sont contraints de quitter momentanément leur exploitation, en mettant à leur disposition des agents de remplacement. Ils interviennent lors de congés, de maladie ou d'accident, de congés maternité et paternité, d'une formation ou de l'exercice d'un mandat professionnel, syndical ou électif.

75 000 chefs d'exploitations adhèrent aux Services de Remplacement qui emploient 13 000 salariés, dont 2 600 en CDI.

Plus d'informations sur [www.servicederemplacement.fr](http://www.servicederemplacement.fr)

**Contacts presse** : CNEAP - **Maud ADAM** - 01 53 73 74 26 - [maud.adam@cneap.fr](mailto:maud.adam@cneap.fr)

SR France - **Franck LAUR** - 01 42 65 86 14 - [franck.laur@servicederemplacement.fr](mailto:franck.laur@servicederemplacement.fr)